

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL - C CIVEYRAC– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – M RIVET – J STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

4 – Droit de préemption C 2087

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée le 15 novembre 2023 relative à la parcelle propriété cadastrée C 2087 appartenant à la SCI NARIANNE au profit de la SCI la Suisse.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Serge FAYOLLE, Secrétaire

